

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **9 mars 2020 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8, mairesse suppléante
Mme Kimberley Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. Luc Brisebois, maire

Étaient également présents : l'assistante-greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service des communications et relations publiques, le directeur du Service de police, le directeur du Service des ressources humaines, le directeur du Service de l'urbanisme et le coordonnateur à l'urbanisme, division services aux entreprises.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 février 2020
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2020)-A-15-12 amendant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Numérisation de documents - renouvellement pour l'année 2020
 - 5.3. Réception-cocktail / Encan de la Fondation Tremblant - participation
 - 5.4. Skiez et Réseautex - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Organigramme de la Ville de Mont-Tremblant - adoption
 - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2020-02-CSN - ajout d'une fonction
 - 6.4. Signature de la lettre d'entente 2020-03-CSN - modification de l'annexe C-1
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Radiation de créances de factures diverses
 - 7.3. Office municipal d'habitation des Laurentides - contribution - budget révisé 2020
 - 7.4. Assurance des frais juridiques - contrat
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Acquisition d'un camion 10 roues 2020 neuf avec équipements - contrat
 - 9.2. Demande d'occupation permanente du domaine public - Marina du Lac-Tremblant-Nord - conteneur

Initiales	
Maire	Grefe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

- 9.3. Réaménagement de locaux - Service des communications et des relations publiques - autorisation de dépenses
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Autorisation d'événements
 - 11.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capital
 - 11.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative à la carte Vivre Mont-Tremblant et les camps de jour
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT (aucun sujet)
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de l'assistante-greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

CA20 03 046

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAL

CA20 03 047

3.1. Séance ordinaire du 10 février 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 février 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

4. RÈGLEMENT

CA20 03 048

4.1. Règlement (2020)-A-15-12 amendant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2020)-A-15-12 amendant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*.

L'objet du règlement vise à mettre à jour le règlement afin de tenir compte des changements quant à la signalisation, le stationnement et la circulation de camions lourds.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA20 03
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA20 03 049

5.2. Numérisation de documents - renouvellement pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que le Service du greffe a procédé en 2018 à un appel d'offres public pour la numérisation d'archives avec possibilité de renouvellement pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'entreprise Eranum solutions numériques inc. par la résolution CA18 06 150 et que le conseil d'agglomération doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les crédits au poste budgétaire 02-140-00-419;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler le contrat de l'entreprise Eranum solutions numériques inc. pour l'année 2020 au montant de 8 750 \$, taxes en sus, pour la numérisation de 70 boîtes d'archives, dont environ 150 plans, le tout conformément aux documents d'appel d'offres GRE-2018-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 050

5.3. Réception-cocktail / Encan de la Fondation Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner monsieur le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Mélanie Matte, messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, François Marcoux et Pierre Labonté ainsi que la mairesse de Lac-Tremblant-Nord, madame Kimberley Meyer pour représenter la Ville et participer à la réception-cocktail / Encan organisé par la Fondation Tremblant qui se tiendra le 11 avril 2020 au Fairmont Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 630 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CA20 03 051

5.4. Skiez et Réseautez - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux à représenter la Ville et participer à la 14^e édition de l'activité Skiez et Réseautez organisée par la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides qui se tiendra le 26 mars 2020 au Centre de villégiature Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 90 \$, plus taxes applicables;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA20 03
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service de sécurité incendie et Service des travaux publics

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée
2020-04-INC	Monsieur Jérémie Ladouceur	Temporaire	Pompier	24 février 2020	2 jours
2020-04-INC	Monsieur Louis-Philippe Gagnon	Temporaire	Pompier	2 mars 2020	18 semaines - remplacement d'un congé sans-solde
2020-28-INC	Monsieur Marc-Olivier Gendreau	Régulier	Pompier	24 février 2020	Départ d'un pompier
2020-01-TP	Madame Jessica Labrèche	Temporaire	Commis-secrétaire	16 mars 2020	remplacement congé de maternité
2020-25-TP	Monsieur Simon Lacasse	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	Avril 2020	Saison estivale – 32 semaines

CA20 03 052

6.2. Organigramme de la Ville de Mont-Tremblant - adoption

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme de la Ville de Mont-Tremblant, tel que joint en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 053

6.3. Signature de la lettre d'entente 2020-02-CSN - ajout d'une fonction

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle fonction d'agent de sensibilisation au Service de l'environnement et du développement durable;

CONSIDÉRANT l'accord du comité d'évaluation d'emploi sur le pointage attribué à cette fonction;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2020-02-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 054

6.4. Signature de la lettre d'entente 2020-03-CSN - modification de l'annexe C-1

CONSIDÉRANT la réévaluation de la fonction de préposé à l'entretien mécanique - assainissement au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'accord du comité d'évaluation d'emploi sur le nouveau pointage attribué à cette fonction;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2020-03-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA20 03 055

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 au montant de 43 496,84 \$ et pour le mois de février 2020 au montant de 261 013,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 056

7.2. Radiation de créances de factures diverses

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de radier les factures diverses (incluant intérêts, frais de retard et livres facturés) dont le total est de 1 562,85 \$ pour l'année 2014, pour des sommes impayées et prescrites figurant aux comptes à recevoir de la bibliothèque Samuel-Ouimet selon la liste préparée par le Service de la culture et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 057

7.3. Office municipal d'habitation des Laurentides - contribution - budget révisé 2020

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2020 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant, Labelle, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides totalisant un déficit de 24 454 \$ dont 15 200 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la somme de 1 520 \$, soit 10 % du déficit anticipé pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

CA20 03 058 7.4. Assurance des frais juridiques - contrat

CONSIDÉRANT que des litiges reliés à l'emploi peuvent naître suite à l'exercice des droits de la Ville en tant qu'employeur et des responsabilités qui lui incombent à ce titre;

CONSIDÉRANT que la Ville juge nécessaire de se protéger par le biais d'une police assurance offrant une couverture pour le paiement des frais juridiques;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalité du Québec (MMQ) n'offre pas cette couverture d'assurance;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-130-00-420;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer au courtier BFL Canada risques et assurances inc. un contrat pour la fourniture d'une police d'assurance « Protection juridique » pour couvrir les litiges liés à l'emploi ainsi qu'une protection fiscale, pour la période du 1^{er} mars 2020 au 1^{er} mars 2021, au montant de 2 786 \$, taxes en sus, et d'autoriser le trésorier à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA20 03 059 9.1. Acquisition d'un camion 10 roues 2020 neuf avec équipements - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un camion 10 roues avec équipements et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Globocam (Montréal) inc.	311 608 \$
Inter Outaouais inc.	330 990 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	Non conforme

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Globocam (Montréal) inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements au montant de 311 608 \$, taxes en sus (projet 2020-40), payable par le fonds de roulement de la Ville (90,67 %) et le fonds de roulement de l'agglomération (9,33 %) et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2020-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 060 9.2. Demande d'occupation permanente du domaine public - Marina du Lac-Tremblant-Nord - conteneur

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord a formulé une demande d'occupation du domaine public afin de lui permettre de maintenir et d'entretenir un conteneur semi-enfouis empiétant dans l'emprise du chemin du Lac-Tremblant-Nord, vis-à-vis la propriété du 454, chemin du Lac-Tremblant-Nord;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public à la Municipalité du Lac-Tremblant-Nord dans l'emprise du chemin du Lac-Tremblant-Nord, partie du lot 5 011 588 du cadastre du Québec, vis-à-vis la propriété du 454, chemin du Lac-Tremblant-Nord, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées, et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 061

9.3. Réaménagement de locaux - Service des communications et des relations publiques - autorisation de dépenses

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au réaménagement de locaux afin de permettre la relocalisation du Service des communications et des relations publiques;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un budget de 25 000 \$, taxes en sus (payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (56,99 %) et de l'agglomération (43,01 %)), afin de mandater les professionnels requis pour la préparation des plans et devis du projet de réaménagement des locaux permettant la relocalisation du Service des communications et des relations publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA20 03 062

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*,

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Promenade en « sleigh ride » dans le cadre d'une cabane à sucre pour une levée de fonds*	La Fabrique de la Paroisse de Saint-Jovite	29 mars 2020	Quadrilatère des rues Charbonneau, de l'École, Labelle et de Saint-Jovite
Fête des sucres	Comité de quartier n° 1	4 avril 2020, 13 h à 15 h	Place de la Gare

* L'événement sera autorisé conditionnellement à la réception par le Service de police d'une preuve d'assurance responsabilité civile de 1 000 000 \$ pour

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

dommage à autrui résultant de l'utilisation d'un véhicule hippomobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 063

11.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capital

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 6 de l'acte de fiducie d'utilité sociale créant la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, la Ville s'est engagée à transférer dans le patrimoine d'affectation un capital en argent, d'année en année, suivant un protocole d'entente à intervenir entre elle et la Fiducie;

CONSIDÉRANT que d'autre part, la Ville s'est réservée un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard telle que substantiellement présentée, aux termes de laquelle la Ville s'engage à lui verser pour l'année 2020 la somme de 248 045,54 \$ (incluant toutes taxes applicables le cas échéant), en deux versements égaux, payables le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet 2020, et ce, afin de réaliser les fins auxquelles le patrimoine est affecté, dans l'intérêt général pour la collectivité, soit la protection écologique du Domaine Saint-Bernard et les fins à caractère social, culturel, patrimonial, récréatif, sportif, scientifique et éducatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 064

11.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative à la carte Vivre Mont-Tremblant et les camps de jour

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de l'acte de fiducie, la Ville transfère dans le patrimoine d'affectation fiduciaire, un capital en argent à chaque année, lequel doit être utilisé conformément aux dispositions de l'acte de fiducie afin de répondre aux besoins généraux du fiduciaire selon une entente signée entre les parties;

CONSIDÉRANT que la fiducie d'utilité sociale est créée pour répondre à des fins d'intérêt général dont notamment celle à caractère social en permettant l'accès au Domaine Saint-Bernard aux citoyens et aux participants et personnel des camps de jour de la Ville;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature d'une entente de services à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2020 ayant pour objet notamment de permettre l'accès gratuit au site et aux installations aux résidents de l'agglomération de Mont-Tremblant sur présentation de leur carte *Vivre Mont-Tremblant* en vigueur ainsi qu'au personnel et aux enfants participants des camps de jour de la Ville;

DE verser, aux fins de cette entente, la somme de 47 315,54 \$, taxes

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 mars 2020

applicables en sus, le 15 avril 2020, sous réserve de la signature de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. RAPPORT (aucun sujet)

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CA20 03 065

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Assistante-greffière

Initiales	
Maire	Greffé